

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le jeudi 18 juin 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL Jean- Yves BRECIN, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Stéphanie URBAIN, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Anthony JAN, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Cédric MARIE, Serge PIERRE, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Nathalie HANICOT a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Céline SORNIN-FEUILLET a donné pouvoir à Jean-Michel SOUTUMIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS, Sandrine MARY a donné pouvoir à Cédric MARIE, Delphine GUILBERT a donné pouvoir à Serge PIERRE.

Étaient absentes excusées : Hélène REVERT, Marie-Jeanne MADELINE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY,

Étaient absents : Rodrigue SIMEON, Christophe LEMENNICIER, Frédéric ENEE, Yves PIET, Alexandre LEBASTARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Valérie LAMBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260624-23 : FIN_89513 : PSLA VA VB_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « PSLA VA/VB » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : -28,1k€ par rapport au CA 2024	94 917,67 €	75-Revenus des immeubles : +1,7k€	235 086,49 €
012-Charges de personnels : +25,6k€	25 613,00 €	74-Dotations et participations :	1 864,86 €
65-Autres charges de gestion courantes :	2 342,60 €		
66-Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	10 714,57 €	76-Produits financiers :	1 463,55 €
042-Dotation aux amortissements :	18 263,78 €	042-Reprise des subventions :	
TOTAL DF	151 851,62 €	TOTAL RF	238 414,90 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est excédentaire de 86 563,28 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant excédentaire de 270 597,48 €, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 357 160,76 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16-Remboursement capital emprunt :	87 196,64 €	27-Autres immobilisations financières : +3,8k€	11 972,09 €
16-Cautions :	281,53 €	16-Cautions :	459,58 €
21-Immobilisations corporelles :	5 419,01 €	13-Subventions FEADER	716 550,37 €
		10222-FCTVA :	59 077,74 €
13-Subventions d'investissement	148 458,53 €	23-Immobilisations en cours :	157 413,97 €
4581-Opérations pour compte de tiers :	157 413,97 €	4582-Opérations pour compte de tiers :	148 458,53 €
041-Opérations patrimoniales :	8 955,44 €	041-Opérations patrimoniales :	8 955,44 €
040-Reprise des subventions :		040-Dotation aux amortissements :	18 263,78 €
TOTAL DI	407 725,12 €	TOTAL RI	1 121 151,50 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est excédentaire de 713 426,38 €. En incluant le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 (-800 256,09 €) et les restes à réaliser de dépenses (28 639,88€), la section d'investissement laisse apparaître un **besoin de financement des investissements de 115 469,59 €**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 511 666,09	263 394,00	1 775 060,09
	Recettes réalisées (1)	B	1 121 151,50	238 414,90	1 359 566,40
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	711 410,00	533 991,48	1 245 401,48
	Dépenses réalisées (1)	E	407 725,12	151 851,62	559 576,74
	Restes à réaliser	F	28 639,88	0,00	28 639,88
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	713 426,38	86 563,28	799 989,66
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-800 256,09	270 597,48	-529 658,61
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-86 829,71	357 160,76	270 331,05
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-28 639,88	0,00	-28 639,88
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-115 469,59	357 160,76	241 691,17

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- D'affecter 115 469,59 € de la section de fonctionnement en réserve d'investissement, au compte 1068, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 241 691,17 € ;
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 86 829,71 €.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget annexe « PSLA VA/VB »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Valérie LAMBERT

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER

